

4. La TLPE est régie à NARBONNE par la délibération du 23 juin 2015. En remplacement de la Taxe sur les affiches, frappe les dispositifs publicitaires présents sur le territoire de la commune. La ville de NARBONNE a mis en place une politique d'exonération bien plus favorable que le régime général afin de protéger les plus petites structures en exonérant les enseignes non scellées au sol inférieures à 12m², les dispositifs inférieurs à 20 m² font l'objet d'une réfaction de 50%.

Exonérations

- Les enseignes autres que scellées au sol, dont le cumul est inférieur ou égal à 12 m²,
- Les supports exclusivement dédiés à l'affichage de publicités non commerciales (par exemple, concernant une fête populaire, un évènement sportif, culturel, religieux ou patriotique), ou concernant des spectacles,
- Les supports ou parties de supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire ou imposés par une convention signée avec l'Etat (par exemple, croix de pharmacie),
- Les supports relatifs à la localisation de professions réglementées (buralistes, huissiers,...)
- Les supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur le terrain et relatifs à une activité qui s'y exerce ou à un service qui y est proposé,
- Les supports ou parties de supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l'activité, ou à ses tarifs, dès lors dans ce dernier cas, que la superficie cumulée des supports ou parties de supports concernés est inférieure ou égale à 1 m².
- Vitrophanie uniquement en surface intérieure des vitrines.

Quels tarifs s'appliquent ?

Enseignes (superficies cumulées des faces taxables)

	< 7 m2	> 7 m2 et ≤ 12 m2		> 12 m2 et ≤ 20 m2	> 20 m2 et ≤ 50 m2	> 50 m2
		scellées au sol	non scellées au sol	*	*	*
2026	exonérées	24,80 €	exonérées	24,80 €	49,70 €	99,50 €

* Les enseignes autres que scellées au sol dont le cumul est inférieur ou égal à 12m2 sont exonérées mais leur surface compte pour le calcul des superficies cumulées et la tarification de tranche.

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (superficie unitaire du support)

	Non numériques		Numériques	
	≤ 50 m2	> 50 m2	≤ 50 m2	> 50 m2
2026	24,80€	49,70€	74,70€	147.50 €

Contacts

Pour toute information complémentaire sur la TLPE, sa déclaration ou une estimation de son montant (au vu de la déclaration), la cellule TLPE est à votre disposition :

Par email : tlpe@mairie-narbonne.fr

Par téléphone : **04 68 90 30 12** (tarif appel local)

Par courrier : Ville de Narbonne/service TLPE (Direction des Finances) - place de l'hôtel de ville - CS 80823 – 11785 NARBONNE CEDEX

Quand devrai-je payer cette taxe ?

Pour l'exercice 2026, le recouvrement de la taxe sera effectué au mois de septembre 2026.



GO PUB CONSEIL
www.gopubconseil.fr

